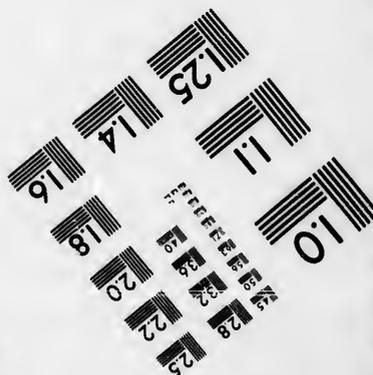
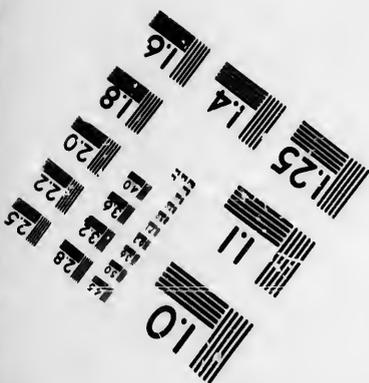
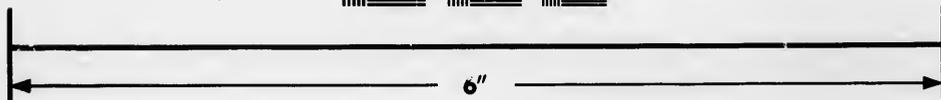
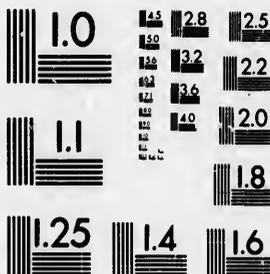


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This Item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

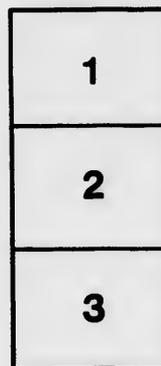
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

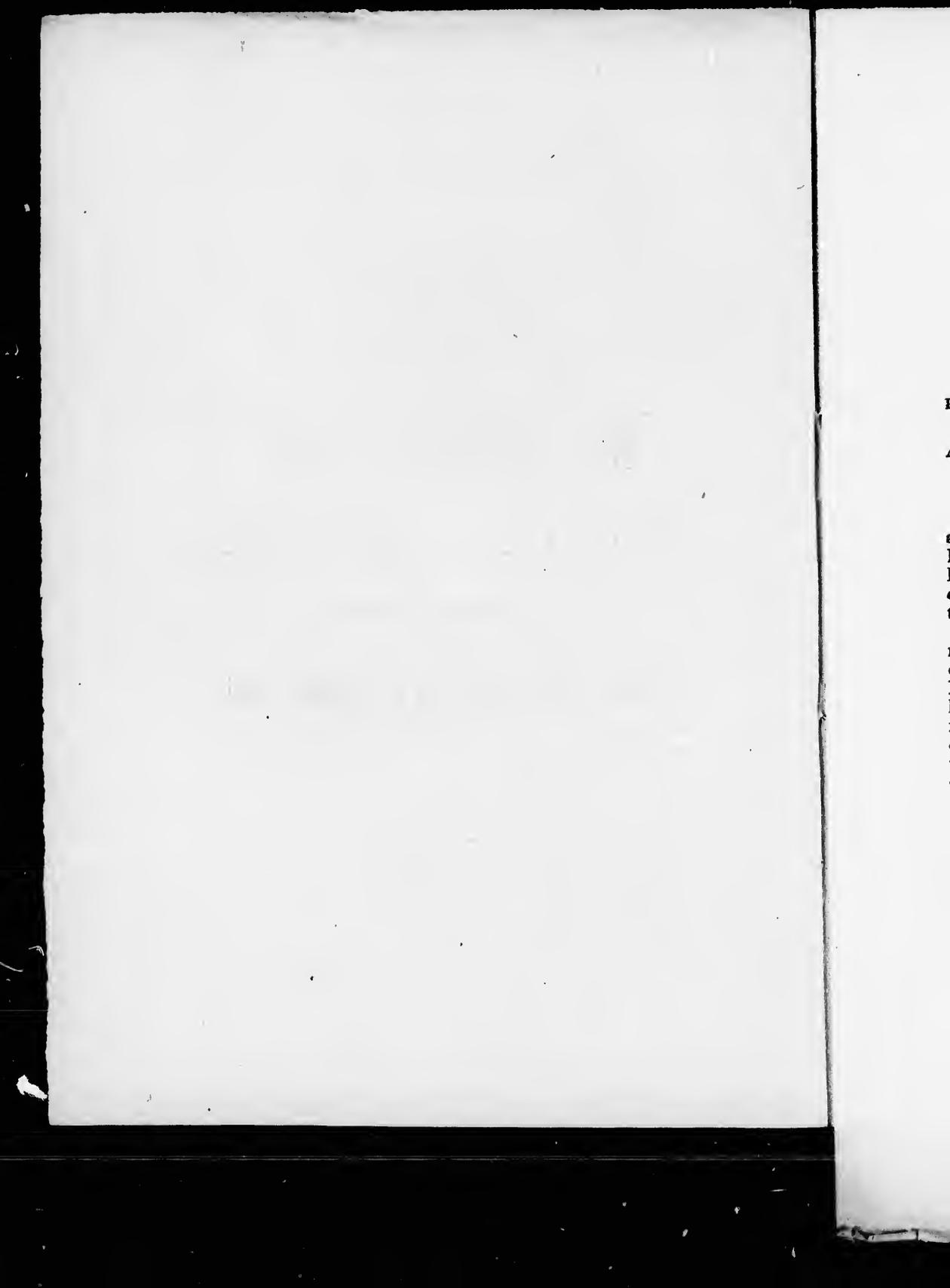
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
difier
une
page

rata
o
elure,
à

MANDEMENT
DU
JUBILÉ DE 1865
ACCORDÉ PAR
SA SAINTETÉ PIE IX.
PAR SES
LETTRES APOSTOLIQUES DU 8 DÉCEMBRE 1864.



MANDEMENT
DU
JUBILÉ DE 1865
ACCORDÉ PAR
SA SAINTETÉ PIE IX.

PAR SES
Lettres Apostoliques du 8 Décembre 1864.

IGNACE BOURGET,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal,
Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à
tous les Fidèles de Notre Diocèse, SALUT ET BÉNÉDICTION
EN NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.*

Le premier jour de cette nouvelle année, Nous vous adressâmes, N. T. C. F., les Lettres Apostoliques du 8 Décembre dernier, dans lesquelles Notre Saint Père le Pape signalait au monde entier de détestables erreurs, et condamnait, avec une autorité infaillible, toutes les inventions du père du mensonge pour la perte du genre humain.

La voix puissante du Chef Suprême de l'Eglise a déjà retenti d'un bout du monde à l'autre; et il s'est engagé un combat terrible entre la vérité et l'erreur, entre la sainte Eglise et les portes de l'Enfer, entre les enfants de Dieu et les enfants du Démon. Mais c'est en vain que les nations frémissent et que les peuples forment de ridicules complots contre le Seigneur et contre son Christ. Car il n'en faut pas douter, la victoire est assurée à l'*Auteur et au Consommateur de notre foi*, qui combat avec son Vicaire, en l'assistant de son bras tout-puissant.

Mais si, comme nous devons le croire fermement, N. T. C. F., les portes de l'Enfer ne peuvent prévaloir contre l'Eglise du Dieu vivant, il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'âmes pourraient périr dans ce grand combat; et c'est ce qui fait le sujet des cruelles inquiétudes de ce bon Pasteur, à la vue du danger imminent que court son immense troupeau. Aussi, ne se contente-t-il pas de découvrir à ses brebis chéries ces damnables erreurs qui se glissent partout comme des serpents venimeux; mais il prend encore un grand soin de les prémunir contre ces dangers.

En effet, il s'adresse d'abord à tous les Evêques du monde pour leur indiquer les principales causes de tant de monstrueuses erreurs, en leur disant, avec tout l'accent du zèle le plus ardent : " Vénérables Frères, vous savez très-bien qu'aujourd'hui les ennemis de toute vérité et de toute justice, et les ennemis acharnés de notre sainte Religion, au moyen de livres empoisonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et disséminent toute autre espèce de doctrines impies. Vous n'ignorez pas non plus qu'à notre époque, il en est qui, poussés et excités par l'esprit de Satan, en sont venus à ce degré d'iniquité de nier le Dominateur, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et de ne pas trembler d'attaquer, avec la plus criminelle impudence, sa divinité. Ici, nous ne pouvons nous empêcher de vous donner, Vénérables Frères, les louanges les plus grandes et les mieux méritées, pour le zèle avec lequel vous avez eu soin d'élever votre voix épiscopale contre une si grande impiété."

Ces paroles de notre Père commun Nous fournissent aujourd'hui l'occasion de faire instance auprès de vous, N. T. C. F., pour vous exhorter de nouveau à ne pas encourager les mauvais journaux, qui disséminent dans notre jeune pays toutes les erreurs de la vieille Europe, et à ne pas souffrir, dans vos maisons, les romans immoraux et les livres impies. Et, comme les Evêques reçoivent en ce moment de la bouche du Pasteur des Pasteurs la louange qu'ils méritent pour avoir défendu la divinité de Notre-Seigneur, qui, dans ces derniers temps, a été outragée par des écrits sacrilèges, Nous vous donnons, aussi Nous, le juste éloge que vous méritez, à cause du zèle et de la piété avec lesquels, surtout pendant les prières solennelles des Quarante-Heures, vous faites amende honorable au Fils du Dieu vivant, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.

Après avoir ainsi fait connaître aux Evêques de la catholicité les sources empoisonnées de tant de funestes principes, le St. Père les anime à les combattre avec courage ; et il leur tient ce langage Apostolique :

" Ne cessez donc jamais d'inculquer aux fidèles que toute vraie félicité découle pour les hommes de notre auguste Religion, de sa doctrine et de sa pratique, et qu'il est heureux le peuple dont Dieu est le Seigneur. "

Enseignez " que les royaumes reposent sur le fondement de la foi, et qu'il n'y a rien de si mortel et qui nous expose le plus à la chute et à tous les dangers, que de croire

" qu'il nous suffit du libre arbitre que nous avons reçu en
 " naissant, sans plus avoir autre chose à demander à Dieu ;
 " ce qui tendrait à dire qu'oubliant notre auteur, nous osons
 " renier toute puissance pour nous montrer libres. " Ne
 " négligez pas non plus d'enseigner " que la puissance ro-
 " yale n'est pas uniquement conférée pour le gouvernement
 " de ce monde, mais par-dessus tout pour la protection de
 " l'Eglise, et que rien ne peut être plus avantageux et plus
 " glorieux pour les chefs des Etats et les Rois que de se con-
 " former à ces paroles que Notre très-sage et très-coura-
 " geux prédécesseur, Saint Félix, écrivait à l'Empereur Zé-
 " non, c'est-à-dire de laisser l'Eglise catholique se gouver-
 " ner par ses propres lois, et de ne permettre à personne
 " de mettre obstacle à sa liberté. "

Ainsi, N. T. C. F., attachez-vous fortement à ce solide
 principe que la Religion seule peut faire votre bonheur et
 celui de notre chère patrie, et croyez que vos meilleurs amis
 et ceux de notre pays sont ceux qui pratiquent le mieux
 les devoirs de bons chrétiens. Avec ce sentiment bien gra-
 vé dans votre cœur, vous ne vous laisserez jamais séduire
 par les discours des hommes trompeurs qui en imposent
 à ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Mais ce ne sont pas seulement les Evêques que le Chef su-
 prême de l'Eglise invite à l'aider à combattre les erreurs
 de ces temps mauvais, mais ce sont encore tous les peuples
 qu'il désire armer, pour le grand combat, contre les puis-
 sances des ténèbres ; car, ne voyant que crainte au dedans,
 et danger au dehors, il lève les yeux vers le Ciel d'où il
 attend son unique secours ; et il dit à ceux qui ont le bon-
 heur de l'approcher : il n'y a plus aucun secours humain à
 attendre ; mais je fais prier toute l'Eglise, et le Seigneur
 viendra à notre aide.

Or, c'est ce qu'il dit solennellement à tous les Evêques
 en leur annonçant un Jubilé général : " Vénérables Frères,
 " si nous devons toujours nous adresser avec confiance au
 " trône de la grâce pour en obtenir miséricorde et secours
 " en temps opportun ; nous devons le faire surtout au milieu
 " de si grandes calamités de l'Eglise et de la société ci-
 " vile, en présence d'une si vaste conspiration des ennemis
 " et un si grand amas d'erreurs contre la société catholique
 " et ce Siège Apostolique. Nous avons donc jugé utile d'ex-
 " citer la piété de tous les fidèles afin que s'unissant à
 " Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier, par les
 " prières les plus ferventes et les plus humbles le père très-
 " clément des lumières et des miséricordes, afin qu'ils re-

" courent toujours dans la plénitude de leur foi à Notre-
 " Seigneur Jésus-Christ, qui nous a rachetés pour Dieu
 " par son sang ; qu'ils demandent avec instance et conti-
 " nuellement à son très-doux Cœur, victime de sa brûlante
 " charité pour nous, d'entraîner tout à lui par les liens de
 " son amour, et afin que tous les hommes enflammés de
 " son très-saint amour, marchent dignement selon son
 " Cœur, agréables à Dieu en toutes choses, et portent des
 " fruits en toutes sortes de bonnes œuvres. Or, comme les
 " prières des hommes sont plus agréables à Dieu, s'ils
 " viennent à lui avec des cœurs purs de toute souillure,
 " Nous avons résolu d'ouvrir aux fidèles chrétiens, avec
 " une libéralité Apostolique, les trésors célestes de l'Eglise,
 " confiés à notre dispensation, afin qu'excités plus vivement
 " à la vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le Sacre-
 " ment de Pénitence, ils répandent avec plus de confiance
 " leurs prières devant Dieu, et obtiennent sa grâce et sa
 " miséricorde. "

Comme vous le voyez, N. T. C. F., vous voici appelés
 à partager les honneurs de la guerre que la Sainte Egli-
 se fait à l'Enfer, pour conserver le dépôt sacré de tou-
 tes les vérités divines qu'elle a reçues de Notre-Seigneur,
 et qu'elle est chargée d'enseigner jusqu'à la fin des siècles.
 C'est le Commandant des saintes milices du Seigneur qui
 nous enrôle sous le glorieux étendard de la Religion. C'est
 en vous purifiant de tous péchés que vous vous rendrez forts
 et capables de résister à tous les assauts des ennemis visi-
 bles et invisibles qu'il vous faut combattre vaillamment.
 C'est enfin dans le Sacré Cœur de Jésus que se rallient tous
 les combattants, comme dans le grand centre de tous les
 mouvements de cette guerre spirituelle. Que de puissants
 motifs pour nous, N. T. C. F., de nous rendre avec em-
 pressement à l'invitation que nous fait à tous notre Père
 commun de lui venir en aide, en nous préparant bien aux
 grâces du Jubilé, afin qu'Il puisse remporter une éclatante
 victoire sur tous les ennemis de la Religion.

A CES CAUSES, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons
 ordonné, réglé, statué, ordonnons, réglons et statuons ce
 qui suit :

I. Nous publions, par le présent Mandement, les Lettres
 Apostoliques du huit Décembre dernier ainsi que celles du
 vingt de Novembre mil-huit-cent quarante-six, dans lesquel-
 les le Souverain-Pontife accorde un nouveau Jubilé, et en
 règle les exercices, pour implorer le secours du Ciel, afin
 de préserver le troupeau du Seigneur de la contagion des

mauvais principes qui se répandent d'une manière si alarmante par tout le monde.

II. En conséquence, dans tous les pieux exercices qui se feront pendant le Jubilé, chacun aura intention de supplier le Père des miséricordes de répandre sur N. S. P. le Pape et sur tous les Evêques et Pasteurs des Ames, ses divines lumières et de fortifier leur cœur par l'onction de son divin Esprit, afin qu'ils puissent préserver leurs ouailles de la peste de toutes les mauvaises doctrines. Chacun priera aussi pour demander la paix pour l'Eglise et pour toutes les sociétés civiles qui partout sont fortement agitées par de furieuses tempêtes.

III. En vertu des dites Lettres Apostoliques, Nous déclarons, par le présent Mandement, que le Jubilé se fera dans toutes et chacune des Eglises de Notre Diocèse, dans le cours du mois de Juin de la présente année, que Nous avons choisi comme *Mois Jubilaire*. L'ouverture de cette grande solennité sera annoncée par tout le Diocèse, par la voix si pieuse et si touchante de toutes les cloches que l'on sonnera pendant un quart-d'heure, après l'*Angelus* du soir, le trente-et-unième jour de Mai prochain ; et la fin de ces jours de grâces et de salut sera annoncée de la même manière, le trentième jour du mois de Juin, après l'*Angelus* du soir.

IV. Pendant le dit mois de Juin, ceux qui feront les œuvres prescrites à cette fin gagneront une Indulgence Plénière, qui est déclarée par le Souverain-Pontife lui-même être à l'*instar* de l'Indulgence du Jubilé à laquelle est attachée, par la divine Miséricorde, une vertu spéciale, surtout pour la conversion des plus grands pécheurs et la pleine et entière rémission de tous les péchés.

V. Les Eglises de stations seront, dans Notre Ville Episcopale, celles dans lesquelles se font les offices publics, et dans les autres villes et les campagnes, les Eglises Paroissiales.

VI. Les fidèles de Notre Ville Episcopale visiteront l'Eglise qu'ils ont l'habitude de fréquenter, pour leurs devoirs religieux, et une autre à leur commodité. Ceux de la Paroisse de Montréal, qui ont leur domicile hors des limites de la Cité, visiteront l'Eglise de leur Quartier ; et ceux des autres villes et campagnes du Diocèse, visiteront leur Eglise Paroissiale.

VII. Pour gagner l'Indulgence de ce Jubilé, chaque fidèle de l'un et l'autre sexe doit, dans le cours du dit mois de Juin : 1o. visiter deux fois les Eglises désignées ci-dessus,

comme Eglises de stations, savoir : pour ceux qui habitent dans la Cité de Montréal, deux fois deux Eglises de la dite Cité ; pour ceux qui sont hors des limites de la dite Cité, deux fois leur Eglise de Quartier, et pour ceux des autres villes et des campagnes, deux fois leur Eglise Paroissiale, et y prier dévotement pendant quelque temps à l'intention du Souverain-Pontife ; 2o. jeûner les mercredi, vendredi et samedi d'une même semaine ; 3o. confesser ses péchés avec une sincère douleur, et recevoir, avec une profonde vénération, le Sacrement de l'Eucharistie ; 4o. faire quelque aumône aux pauvres, selon que la dévotion le suggèrera à chacun. Toutes les œuvres ci-dessus indiquées, doivent s'accomplir dans le cours du mois de Juin.

VIII. Les navigateurs et tous ceux qui se trouveront en voyage pendant le susdit mois de Juin, pourront, aussitôt qu'ils seront de retour au lieu de leur domicile, gagner la même Indulgence, en faisant les œuvres sus-mentionnées, et en visitant deux fois l'Eglise Cathédrale ou Majeure, ou l'Eglise paroissiale de leur domicile.

IX. Les personnes religieuses qui vivent continuellement dans le Cloître, ainsi que tous ceux qui sont en prison ou en captivité, ou empêchés de sortir par quelque infirmité corporelle, ou retenus par un empêchement quelconque, et qui, pour cette raison, ne pourraient accomplir les œuvres susdites ou quelques-unes d'elles, pourront également gagner les Indulgences sus-mentionnées, pourvu qu'ils fassent les œuvres de piété qui leur auront été prescrites, en commutation, par les Confesseurs *ex actu* approuvés par les Ordinaires des lieux, lesquels sont aussi autorisés, ou à proroger en leur faveur, à un temps prochain, le temps du Jubilé, ou à leur enjoindre des œuvres que pourront accomplir leurs pénitents.

X. Les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion pourront participer aux faveurs du Jubilé, en faisant les autres œuvres prescrites.

XI. Tous et chacun des fidèles, Séculiers et Réguliers, pourront choisir parmi les Confesseurs approuvés par l'Evêque celui qu'ils voudront. Ces Confesseurs auront la faculté de les absoudre des cas réservés tant au Pape qu'à l'Evêque et de toutes Censures et autres peines ecclésiastiques, dans le for de la conscience et pour cette fois seulement, comme aussi de commuer les vœux en quelques autres œuvres pies, excepté les vœux de chasteté et de religion et quelque obligation concernant un tiers, si ce n'est dans certains cas particuliers. Enfin, ils pourront

dispenser de l'irrégularité encourue par la violation des Censures, pourvu qu'elles ne soient point portées au for extérieur, ou qu'elles ne soient pas de nature à y être portées facilement.

Il est entendu que les Communautés choisiront leur Confesseur parmi ceux des Prêtres séculiers et réguliers qui auront été approuvés pour elles.

Nous voici donc, N. T. C. F., entrés dans une *Année Jubilaire*, c'est-à-dire une année de rémission, de pardon, de grâces, de miséricorde, et pour tout dire, une année de grandes bénédictions. La trompette d'Israël, qui a retenti du sommet des Collines éternelles, nous a annoncé cette année de jubilation; et toute la terre s'est émue à ce son divin qui porte dans les âmes chrétiennes l'espérance et la paix. *Jubilate Deo, omnis terra*. Accourez donc tous avec allégresse, à cette grande solennité; et unissons-nous, en ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, pour célébrer ce nouveau Jubilé, en profitant des infinies miséricordes du Dieu notre Sauveur. *Venite, exultemus Domino, jubilemus Deo salutarî nostro*.

Nous profiterons de ce temps favorable, nous, Ministres du Seigneur, en ranimant notre zèle pour le salut des âmes; car voici une moisson abondante qui se présente, et, quoi que nous ne soyons qu'un petit nombre d'ouvriers à l'œuvre, cependant, en nous multipliant nous-mêmes, nous pourrions la recueillir. *Messis quidem multa, operari autem pauci*. Oh! que chacun de nous élève hardiment sa voix pastorale, pour attaquer vigoureusement tous les vices et toutes les erreurs qui corrompent, hélas! toutes les sociétés. *Quasi tuba, exalta vocem tuam*.

Vous profiterez de ce temps de grâces, vous tous, bons chrétiens, qui ne vivez déjà que pour le Ciel, et qui ne pensez chaque jour qu'à augmenter le trésor de mérites que vous amassez pour la bienheureuse éternité. Car quelles que soient vos vertus, elles n'ont point encore cette perfection que Dieu en attend. *Qui justus est, justificetur adhuc*.

Vous profiterez de ce temps de miséricorde, vous pauvres pécheurs, qui depuis si longtemps peut-être gémissiez sous le poids énorme de vos criminelles habitudes. Le voici enfin arrivé ce temps favorable, où vous pourrez si facilement mettre ordre aux affaires si embarrassées de votre conscience. Ah! Nous vous en conjurons, par les entrailles de la miséricorde de notre divin Sauveur, n'endurcissez pas vos cœurs, en résistant plus longtemps aux pressantes sollicitations de son amour. *Nolite obdurare corda*

vestra. C'est peut-être la dernière grâce que vous offre notre Dieu, tout bon et tout miséricordieux qui voue a attendus en vain à la pénitence depuis tant d'années. Qui sait si, après ce Jubilé, sa miséricorde ne se changera pas en une justice inexorable et si une mort effrayante ne viendra pas bientôt mettre fin à vos désordres !

Vous profiterez de ce temps de grandes bénédictions, vous, âmes religieuses que la divine Providence a tirées des dangers du monde, et fixées dans les paisibles solitudes du Cloître. N'oubliez pas que vous avez un devoir impérieux à remplir, celui de gémir jour et nuit sur la perte des âmes. Or, c'est pendant ce saint temps de Jubilé que vous devez redoubler vos prières, vos sacrifices, vos gémissements et vos bonnes œuvres, pour que Dieu, qui est si justement irrité, appaise sa colère et fasse cesser les fléaux de ses vengeances. *Parce Domine, parce populo tuo.*

Oh ! N. T. C. F., que cette année Jubilaire soit pour le Diocèse entier une année sainte, une année de prières, une année d'aumônes, une année de bonnes œuvres, une année enfin de toutes sortes de justices, afin que les vices étant corrigés et les erreurs détruites, chacun de nous puisse servir le Seigneur Notre Dieu en toute paix et liberté. *Ut, destructis adversitatibus et erroribus universis, securi tibi serviat libertate.*

Mais écoutons la voix du premier des Pasteurs, qui, comme une trompette éclatante, nous a annoncé cette grande et joyeuse nouvelle du Jubilé, et rendons-nous fidèles aux touchantes recommandations qui nous sont faites à tous.

“ Prions, Vénérables Frères, prions du fond du cœur et
 “ de toutes les forces de notre esprit la miséricorde de
 “ Dieu, parce qu'il a lui-même ajouté : *Je n'éloignerai pas*
 “ *d'eux ma miséricorde.* Demandons et nous recevrons, et
 “ si l'effet de nos demandes se fait attendre parce que
 “ nous avons grièvement péché, frappons, car il sera ou-
 “ vert à celui qui frappe, pourvu que ce qui frappe la porte
 “ ce soient les prières, les gémissements et les larmes,
 “ dans lesquels nous devons insister et persévérer, et pour-
 “ vû que la prière soit unanime.... Que chacun prie
 “ Dieu, non-seulement pour lui-même, mais pour tous ses
 “ frères, comme le Seigneur nous a enseigné à prier. Et
 “ afin que Dieu exauce plus facilement nos prières et nos
 “ vœux, les vôtres et ceux de tous les fidèles, prenons en
 “ toute confiance pour Avocate auprès de lui l'Immaculée

“ et très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui a détruit toutes les hérésies dans le monde entier, et qui, Mère très-aimante de nous tous, est toute suave ... et pleine de miséricorde.... qui se montre accessible à toutes les prières, qui est très-clémente pour tous, et qui embrasse avec une immense affection et une tendre pitié tous nos besoins. En sa qualité de Reine, debout à la droite de son Fils Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ornée d'un vêtement d'or et varié, il n'est rien qu'elle ne puisse obtenir de lui. Demandons aussi les suffrages du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, et de Paul, son compagnon dans l'Apostolat, et ceux de tous les saints du ciel, ces amis de Dieu qui possèdent déjà le royaume céleste, la couronne et la palme, et qui désormais sûrs de leur immortalité, restent pleins de sollicitude pour notre salut. ”

Ces belles paroles sont suivies de la Bénédiction que le Pasteur Suprême donne à tout son troupeau, et que nous allons recevoir tous ensemble puisque nous avons le bonheur d'en faire partie.

“ Enfin, dit-il, demandant à Dieu de tout notre cœur l'abondance de tous les dons célestes, Nous donnons du fond du cœur et avec amour, comme gage de Notre particulière affection, Notre bénédiction Apostolique, à Vous Vénérables Frères, et à tous les fidèles, clercs et laïques confiés à vos soins. ”

DONNÉ à Rome, hors la Porte du Peuple, le vingt-troisième jour de Janvier de l'année mil-huit-cent soixante-cinq, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire intime.

✠ IG. ÉV. DE MONTREAL.

Par Mandement de Monseigneur.

G. HUBERDAULT, Ptre., Secrétaire.

